



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 7 novembre 2016**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Election d'un membre suppléant du groupe ECDF à la Commission des Finances
6. Préavis municipal N° 06/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 1'183'000.- en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex
7. Préavis municipal N° 07/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 63'000.- en vue de financer l'étude de la réfection et de la mise à niveau des terrains de football du Centre sportif
8. Préavis municipal N° 08/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 26'000.- en vue de financer l'étude du réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif
9. Préavis municipal N° 09/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 167'000.- en vue de financer l'agrandissement du parking communal DP 1054 - Route Suisse (Parking du port)
10. Préavis municipal N° 10/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 88'000.- en vue de financer la réfection des bords de chaussée du Chemin de la Grande Coudre
11. Propositions individuelles et divers

Le Président du Conseil communal M. Stern ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il salue la présence de M. Balmat pour la presse, de M. Debossens et de M. Warnery de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), de M. Henneberger du bureau d'études Mosini et Caviezel, ainsi que des deux techniciens de la Commune M. Hermanjat et M. Vallotton.

1. Appel

Présents : 44 Excusés : 6 Absent : 0

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

M. le Syndic salue la présence de la DGMR et les remercie pour leurs engagements concernant la RC1 qui sera votée ce soir. Il remercie également M. Balmat qui suit les débats de notre Conseil.

Zone réservée communale

Une séance d'information pour la population a été organisée par la Municipalité. Beaucoup de propriétaires sont venus s'enquérir du futur de ces zones réservées.

La mise à l'enquête publique de la zone réservée communale, terminée le 4 novembre, a suscité 19 oppositions à ce jour. La Commission d'Urbanisme, accompagnée du bureau d'urbanisme URBAPLAN et de la Municipalité, planchera sur ces oppositions lors d'une séance d'ores et déjà agendée au 1^{er} décembre prochain.

Martin Pêcheur

Les enseignes de la Lagune ont été retirées, le nom de Martin Pêcheur sera gardé dorénavant. Un mandat d'étude de faisabilité a été confié à M. Cintas, membre du Conseil et architecte à Founex, en vue de la réhabilitation du restaurant.

Recours Marine Loisirs – aménagement d'un logement dans le hangar

La CDAP a donné gain de cause aux époux Glauser, lesquels souhaitaient aménager un logement pour leur famille dans le hangar situé à côté du Garage Bidon 5, demande qui n'était pas conforme au Règlement communal. La Municipalité se voit donc dans l'obligation de délivrer le permis de construire requis. Néanmoins, elle trouve étonnant que le Tribunal donne raison à une construction non conforme au Règlement communal.

M. le Syndic ajoute que la Municipalité est cependant très heureuse de cette décision qui permet aux époux Glauser de rester à Founex et de conserver des places de travail sur la Commune.

Le Greny - Etude hydrologique et hydraulique

Le Greny cause passablement de problèmes, notamment à la famille Gonzeth. Le Tribunal a donné raison à ladite famille et une étude hydrologique et hydraulique du Greny sera prochainement effectuée. Les frais y relatifs seront pris en charge par l'ensemble des communes riveraines. Cette étude servira notamment à sérier les problèmes relatifs à l'entretien des berges, lequel est à charge des communes concernées conformément à la convention y relative.

La Municipalité va certainement revenir devant le Conseil avec un préavis pour le financement des travaux.

Défibrillateur

La Municipalité a décidé de faire installer un défibrillateur, sous le couvert situé à l'entrée de la Maison de commune. Dans le futur, un deuxième défibrillateur pourrait être installé pour la région Châtaigneriaz ou Centre sportif.

M. Singy – retraite anticipée au 30.10.2016

M. Singy a fait valoir son droit à la retraite, retraite anticipée, au 30.10.2016.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Projet giratoire de l'Epinette, Trottoir Centre Sportif - Founex Village

Planning intentionnel: lundi 12 décembre:présentation au Conseil, janvier 2017: suite à l'approbation, mise à l'enquête, organisation fine, séances de coordination, février-mars 2017 : début des travaux.

Chemin des Fontaines

Le chantier suit son cours et respecte le planning intentionnel convenu. Il est à noter que la pose d'enrobés pour la couche de base sera effectuée avant l'hiver, et le tapis phono absorbant sera posé au printemps 2017, une fois l'hiver passé et les travaux des deux parcelles voisines terminés. L'éclairage public devrait être posé avant Noël.

Apprenti agent d'exploitation :

Notre apprenti, M. Isufi, arrive en 3^{ème} année d'apprentissage et termine normalement son apprentissage en juillet 2017. La Municipalité a donc décidé de mettre au concours un nouveau poste d'apprenti agent d'exploitation pour août 2017.

Mme Pfister-Jakob, Municipale

Le pavillon qui est dédié à l'accueil des enfants pour la pause déjeuner, les quatre heures et l'accompagnement aux devoirs a pris ses fonctions aujourd'hui. Mme Pfister-Jakob tient à réitérer ses remerciements au Conseil qui a rendu possible la construction de cet espace. Elle remercie également M. Hermanjat qui a suivi les travaux et son collègue du dicastère des Bâtiments. A l'issue du Conseil, le pavillon sera ouvert pour une visite.

4. Communications du Bureau du Conseil

Fonctionnement du Conseil

Concernant les amendements déposés lors d'une séance du Conseil, le Président souhaite être informé à l'avance de sorte à préparer des copies pour les Conseillers. Ces derniers pourront en prendre connaissance correctement. Si un amendement de dernière minute devait être déposé, la séance serait suspendue le temps de faire et distribuer des copies.

Rapports des Commissions

M. Stern demande aux Commissions de mentionner dans leurs rapports qui est présent aux séances. Les absents ne peuvent pas signer le rapport. Il rappelle également la possibilité d'établir un rapport minoritaire si un membre de la Commission n'est pas d'accord avec la conclusion du rapport. Ce rapport de minorité sera soumis au Conseil et traité comme un amendement.

Manifeste LATC

M. Guichoud, Huissier, distribue le document « Manifeste LATC ». Ce document, remis pour information, contient des réflexions et d'éventuelles propositions sur l'effet de la réglementation à venir concernant les zones réservées.

Divers

Au point 11 de l'ordre du jour « Divers », le Président demandera aux délégués des Commissions Intercommunales (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional) de reporter aux Conseillers ce qui se passe dans les séances.

Trombinoscope

Le trombinoscope est en relecture et sera distribué à la séance du Conseil le 12 décembre. Une fois validé, il se trouvera sur le site de la Commune.

Adresse email du Président

president-cc@founex.ch est la nouvelle adresse email pour toutes communications pour le Président.

5. Election d'un membre suppléant du groupe ECDF à la Commission des Finances

L'absence de M. Michielini pose problème pour le bon fonctionnement de la Commission des Finances. Mme Kunz-Harris est candidate. Elle est élue tacitement.

6. Préavis municipal N° 06/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 1'183'000.- en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex

M. J.-P. Debluë, Municipal, expose le préavis, suivi d'une présentation détaillée du projet faite par M. Warnery et M. Henneberger.

M. J.-P. Debluë lit les conclusions du préavis.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des Routes (Mme De la Tour d'Auvergne n'est pas signataire du rapport mais était présente aux délibérations).

Le Président ouvre la discussion.

Mme Chiari-Bory soulève que, par le passé, le chiffre de 350 cyclistes a été articulé et maintenant il est de 400 cyclistes. Elle ajoute trouver dommage d'avoir toute cette pollution lumineuse à la campagne et se demande si ce n'est pas contraire à la future politique énergétique de 2050 qui sera votée l'année prochaine.

Elle relève également la largeur de la chaussée, étroite pour le trafic agricole, et se pose la question philosophique : veut-on une route pour se promener ou une route pour se rendre efficacement du point A au point B.

Pour les éclairages, la volonté des quatre communes impliquées est de faire quelque chose de cohérent et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, répond M. Warnery. Il faut également prendre en considération que les éclairages horizontaux, qui éclairent partout, ne se font plus. Un éclairage centré sur la partie du domaine public, diffusé sur la route et sur la partie piéton et non pas chez le privé, sera posé.

Concernant la largeur de la chaussée, la route change de vocation avec le temps. Par le passé, elle servait de route de transit, mais maintenant, avec le développement des habitations, elle est devenue une desserte urbaine.

Comme il n'y aura plus de bordures franches, mais uniquement des bordures franchissables, les véhicules pourront monter sur le côté en cas d'urgence, de croisement avec des véhicules agricoles ou des convois exceptionnels.

Effectivement, cette largeur de route sera plus restrictive et obligera les gens à adopter un comportement un peu plus calme sur la route. Cette solution offre de la place à la mobilité douce, termine M. Warnery.

Mme Chiari-Bory demande de recevoir à nouveau le document « avant-devis général au 1^{er} mai 2013 », mais en plus grand.

Mme Walsh a lu que la réduction de la largeur de la route vise à une réduction naturelle de la vitesse, sans mesure contraignante lourde, et demande si des radars seront posés.

M. Warnery explique que la route est limitée à 80km/h aujourd'hui et qu'il n'est pas prévu de modifier la vitesse, ni d'installer de radar. Cependant, la route engendrera un comportement variable des utilisateurs en fonction de la densité du trafic. La situation actuelle incite à aller plus vite et ne respecte pas la problématique du bruit.

M. Baer souhaite savoir quelles sont les communes qui ont déjà donné leur aval.

Tannay a voté la semaine dernière, Founex ce soir, Mies ensuite et pour terminer par Coppet, ajoute M. Warnery.

M. Ulmer demande s'il peut caractériser ce changement comme une urbanisation de la Route Suisse, comme la rue de Lausanne. Oui, confirme M. Warnery.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil passe au vote à main levée et le préavis est accepté avec 34 voix.

M. le Syndic prend la parole et remercie la Commune au nom de la région. Le dossier doit également passer au Conseil Régional, ainsi qu'au canton où il est impliqué dans la Commission des Infrastructures.

7. Préavis municipal N° 07/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 63'000.- en vue de financer l'étude de la réfection et de la mise à niveau des terrains de football du Centre sportif

M. J.-P. Debluë, Municipal, présente le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Kilchherr lit les conclusions de la Commission des Finances.

Mme Farine lit les conclusions de la Commission des Sports.

Le Président ouvre la discussion.

M. Magnenat souhaite connaître l'estimation du coût des travaux avant d'engager le crédit d'étude. Il trouverait dommage de faire un crédit d'étude qui pourrait déboucher sur rien.

L'étude donnera le montant exacte, répond M. J.-P. Debluë, il ne peut pas articuler de chiffre.

La remise en état du terrain permettra aux nombreux joueurs de pratiquer par tous les temps et tard dans la saison, ajoute M. Debluë.

M. Dutruy souhaite savoir si, dans le cadre du terrain de foot, Terre-Saint ou le Conseil Régional pourrait participer aux investissements.

Cela ne rentre pas dans les attributions du Conseil Régional répond M. F. Debluë, ce projet concerne uniquement la région d'ici et ne sert pas aux autres régions. Concernant la Terre-Sainte, une partie du pot commun est consacrée aux frais des installations sportives. Founex a deux terrains pour lesquels Terre-Sainte participe déjà aux frais d'exploitation et M. le Syndic va essayer d'y inclure des frais financiers pour la réalisation de ces nouveaux terrains. Un même système a été fait par Coppet, mais les écoles ont pris en charge le surcoût.

Pour le financement de la patinoire et piscine M. Dutruy suppose que la Commune de Founex va participer.

M. F. Debluë précise qu'ARSCO finance le projet, car essentiellement scolaire au départ. Coppet, ayant un déficit de salles de gym, finance une partie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil passe au vote à main levée.

Le préavis est accepté à la majorité.

8. Préavis municipal N° 08/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 26'000.- en vue de financer l'étude du réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif

M. J.-P. Debluë, Municipal, présente le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Kilchherr lit les conclusions de la Commission des Finances.

Mme Farine lit les conclusions de la Commission des Sports.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Chiari-Bory se demande pourquoi ne pas avoir directement la demande de crédit pour la réalisation du projet, à la place de la demande de crédit pour une étude, surtout pour un montant de 26'000.-.

M. Syndic souligne que la procédure est identique pour tous les crédits d'investissement. La règle a été fixée à la fin de la législature précédente, la Municipalité n'engage pas de montant de crédit d'étude supérieur à 20'000.- sans demander l'aval du Conseil. Il

rappelle que l'étude est obligatoire pour arriver aux soumissions qui permettront de demander le crédit nécessaire.

Il ajoute qu'il est arrivé que des crédits d'étude aient été engagés pour finalement renoncer à faire les travaux. Ces crédits d'étude ont été passés par pertes et profits alors que, par le passé, un compte était ouvert au bilan et qu'il restait sur « les bras ».

Il n'est pas possible de fixer le montant nécessaire sans étude et sans soumission, souvent soumise au marché public, précise M. F. Debluë. Nous devons absolument passer par cette étape pour connaître le bon prix nécessaire à la réalisation.

Les montants estimés se trouvent dans le plan des investissements, montants attribués « à la grosse cuillère » et uniquement indicatifs.

Pour terminer, il mentionne que le crédit d'étude sera englobé dans le crédit de réalisation.

M. Baer demande où trouver le plan d'investissements pour la nouvelle législature.

Nous le verrons le 12 décembre, indique Mme Barchha, Municipale, avec le budget et le plafond d'endettement. Le plan se trouve également dans le rapport de gestion 2015.

M. Baer rappelle que la législature a commencé le 1^{er} juillet et trouve dommage pour les nouveaux conseillers qui n'ont pas accès à ces documents.

M. le Syndic réagit, il ne comprend pas le reproche et ce qui ne convient pas. Tout se trouve sur internet, les comptes ainsi que le compte d'investissements. Le plan d'investissements n'est pas voté par le Conseil, c'est une information laquelle est accessible. Ce soir, nous ne sommes pas là pour parler du plan d'investissements !

M. Baer suggère, pour plus de transparence de la part de la Municipalité, d'ajouter sur le préavis le coût estimé selon le plan.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil passe au vote à main levée.

Le préavis est accepté à la majorité.

9. Préavis municipal N° 09/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 167'000.- en vue de financer l'agrandissement du parking communal DP 1054 – Route Suisse (Parking du port)

M. J.-P. Debluë, Municipal, présente le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances. Rectification à la lecture de la durée d'amortissement de 30 ans.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des Routes (Mme De la Tour d'Auvergne n'est pas signataire du rapport mais était présente aux délibérations).

La discussion est ouverte.

M. Dutruy souhaite savoir si les voisins ont été approchés pour qu'ils cèdent une petite partie de leur parcelle afin de créer un parking plus grand pour parer au manque de place.

Non, répond M. J.-P. Debluë, il s'agit de terrain en zone villa, il est délicat d'intervenir pour gagner que quelques places. Par contre, une étude est en cours du côté port pour le Club nautique. La Municipalité vous tiendra au courant.

Mme Kunz-Harris a pu constater que certains véhicules se parquent plusieurs jours. Elle demande quel type de places seront créées et seront-elles limitées dans le temps ?

M. J.-P. Debluë répond que la question est à l'étude pour trouver une solution.

M. Magnenat demande si la parcelle du Martin Pêcheur pourrait être mise à disposition pour compenser le manque de place de parking.

M. J.-P. Debluë précise que les places de parc seront réservées pour le restaurant mais qu'il devrait y avoir quelques places pour le port. Les parages pour remorques sont prévus vers l'ancienne STEP.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil passe au vote à main levée.

Le préavis est accepté à la majorité.

10. Préavis municipal N° 10/2016-2021 : demande de crédit d'un montant de CHF 88'000.- en vue de financer la réfection des bords de chaussée du Chemin de la Grande Coudre

M. J.-P. Debluë, Municipal, lit les conclusions du préavis.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des Routes (Mme De la Tour d'Auvergne n'est pas signataire du rapport mais était présente aux délibérations).

Le Président ouvre la discussion.

M. Ulmer demande si le problème sur ce tronçon provient surtout de l'Ecole Internationale.

M. J.-P. Debluë répond qu'il est clair que l'Ecole Internationale crée un trafic intense qui amène des soucis au niveau de cette route.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil passe au vote à main levée.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. J.-P. Debluë prend la parole pour remercier le Conseil d'avoir accepté ces divers préavis. Il remercie ses collègues municipaux, l'administration et M. Vallotton pour ce gros travail.

11. Propositions individuelles et divers

Le Président M. Stern, transmet la suggestion de Mme Chiari-Bory qui demande si un délégué par Commissions Intercommunales (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional) pourrait rapporter, lors du Conseil, ce qui se dit dans les séances.

Il ajoute que le Conseil ne reçoit pas de rapport, même si la Municipalité informe bien de ce qui se passe.

Pour la séance du Conseil du 12 décembre 2016, M. Stern souhaite qu'un rapporteur par Commission intercommunale résume en quelques mots les séances.

M. le Syndic informe que la Cour des Comptes a auditionné dix associations intercommunales, dont les SITSE et le Conseil Régional. Il ressort que les SITSE fonctionnent bien et, qu'effectivement, le retour d'information auprès des Conseils communaux est à améliorer.

M. Mange demande la parole pour informer qu'AdF organise une manifestation le 21 novembre sur le thème des énergies alternatives et de la stratégie énergétique 2050.

M. Le Président rappelle la votation du 27 novembre 2016.

Mme Walsh demande à la Municipalité si des travaux d'amélioration sont prévus dans cette salle, salle de spectacles. M. Lehoux, Municipal, répond qu'un spécialiste de la machinerie de la scène, de l'arrière scène et de l'éclairage doit rendre un rapport prochainement.

Mme Muller-Gelissen ose espérer qu'un jour un préavis sera voté pour l'amélioration du chemin de la Marjolaine et de l'accès aux parkings, qui servent actuellement de dépôts divers avec bateaux, remorques, pavés, gravats, etc., et une énorme butte de sable de la maison Girardi. Actuellement, il reste uniquement 8 à 10 places pour les voitures. Mme Muller-Gelissen termine en remerciant la Commune pour les magnifiques plantations.

M. F. Debluë, Syndic, informe que cette parcelle devrait en principe devenir une zone artisanale et inclurait un parking pour les usagers du port. La Municipalité accepte la remarque quant au « chenit » sur les parkings, cela devrait être remis en ordre ce printemps. Les gravats sont les restes de la STEP et la maison Girardi a demandé de pouvoir stocker des matériaux jusqu'en avril. M. Le Syndic ajoute que Founex ne peut pas disposer de la zone de la Marjolaine comme elle l'entend car Céligny est également propriétaire d'une parcelle à cet endroit.

M. J.-P. Debluë ajoute que le tas de terre de l'entreprise Girardi devrait être débarrassé en avril. Concernant la route, un plan des urgences a été établi pour les routes de la Commune, la priorité va aux routes en très mauvais état ou aux routes très fréquentées. De gros camions restent stationnés à cet endroit deux à trois semaines ajoute Mme Muller-Gelissen.

M. J.-P. Debluë se rendra sur place pour constater la situation.

Mme Chiari-Bory souhaite savoir si le programme de la législature se trouve sur internet. Non, répond M. Le Syndic, il est en cours de réalisation.

Elle demande également à M. le Syndic s'il a obtenu un avis de droit concernant le giratoire des Champs-Blancs pour faire suite à la remarque de la Commission de Gestion en juin 2016. Il s'agit de réclamer le remboursement partiel des dépenses engendrées par la création du giratoire.

M. le Syndic précise qu'il s'agit de charges foncières qui seront encaissées au moment de la délivrance du permis de construire.

Comme le giratoire a été reconnu apte au service, la Municipalité peut demander le remboursement, ajoute Mme Chiari-Bory.

M. le Syndic fait remarquer qu'on ne peut pas demander le remboursement de la charge foncière. Il est clairement mentionné que cette charge est exigée au moment de la construction et pas avant.

Mme Chiari-Bory ajoute avoir un avis de droit qui stipule le contraire.

M. le Syndic se renseignera formellement et demande à Mme Chiari-Bory de transmettre l'avis de droit.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée par M. Le Président à 22h17.

Founex, le 27 novembre 2016

Le Président

Manuel Stern



La Secrétaire


Carole Orlandi Jeanclaude